



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRÈZE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°19-2020-084

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques de la Corrèze**

19-2020-09-01-023 - Délégation en matière de contentieux et gracieux fiscal au conciliateur fiscal départemental adjoint (1 page)	Page 3
19-2020-09-01-019 - Délégation en matière de contentieux et gracieux fiscal au responsable de la division recouvrements, fiscalité des professionnels, contrôle fiscal et action économique (1 page)	Page 5
19-2020-09-01-021 - Délégations spéciales de signature pour le pôle « Pilotage des Réseaux » (2 pages)	Page 7
19-2020-09-01-020 - Délégations spéciales de signature pour le pôle « Pilotage et Ressources - Etat » (2 pages)	Page 10
19-2020-09-01-025 - Délégations spéciales de signature pour les missions rattachées (1 page)	Page 13
19-2020-09-01-022 - Désignation du conciliateur fiscal départemental adjoint (1 page)	Page 15
19-2020-09-01-024 - Procuration sous seing privé – trésorerie de Brive municipale (1 page)	Page 17

Direction départementale des finances publiques de la  
Corrèze

19-2020-09-01-023

Délégation en matière de contentieux et gracieux fiscal au  
conciliateur fiscal départemental adjoint



**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL  
AUX CONCILIEATEURS FISCAUX ADJOINTS**

L'administrateur des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Corrèze par intérim,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la décision du 01/09/2020 désignant M. PELCAT Christophe et Mme DUBAND Sabrina, conciliateurs fiscaux adjoints du département de la Corrèze.

**ARRÊTE :**

**Article 1.** - Délégation de signature est donnée à :

- M. PELCAT Christophe, inspecteur divisionnaire des finances publiques ;

- Mme DUBAND Sabrina, inspectrice divisionnaire des finances publiques ;

à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

3° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

4° dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

5° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

6° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

**Article 2.** - Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Il sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Corrèze.

A Tulle, le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
L'administrateur des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques par intérim

Bernard LIDIN

Direction départementale des finances publiques de la  
Corrèze

19-2020-09-01-019

Délégation en matière de contentieux et gracieux fiscal au  
responsable de la division recouvrements, fiscalité des  
professionnels, contrôle fiscal et action économique



## DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

L'administrateur des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Corrèze par intérim,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

### ARRÊTE :

**Article 1.** - Délégation de signature est donnée à Mme Sabrina DUBAND, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 60 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

**Article 2.** - Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Il sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Corrèze.

A Tulle, le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
L'administrateur des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques par intérim

  
Bernard LIDIN

Direction départementale des finances publiques de la  
Corrèze

19-2020-09-01-021

Délégations spéciales de signature pour le pôle « Pilotage  
des Réseaux »



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CORRÈZE  
15 AV. HENRI DE BOURNAZEL - BP239  
19012 TULLE CEDEX

Tulle, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

## DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE PILOTAGE DES RÉSEAUX

L'administrateur des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Corrèze par intérim,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2020 chargeant M. Bernard LIDIN, administrateur des Finances publiques, de l'intérim de la direction départementale des Finances publiques de la Corrèze et fixant au 1<sup>er</sup> juin 2020 la date d'installation de M. Bernard LIDIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Corrèze par intérim ;

DÉCIDE :

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

### **1. Pour la division « Recouvrements, Fiscalité des professionnels, Contrôle fiscal et Action économique » :**

- Mme Sabrina DUBAND, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division « Recouvrements, Fiscalité des professionnels, Contrôle fiscal et Action économique ».

#### **Contrôle fiscal, Associations, Organismes de gestion agréés, Recouvrement des professionnels**

- M. Patrick COLY, inspecteur des Finances publiques

#### **Recouvrement des particuliers et des amendes**

- Mme Sylvie MIRANDA, inspectrice des Finances publiques

#### **Huissiers des finances publiques**

- M. Arnaud BASSALER, inspecteur des Finances publiques

- M. Cédric MINJUZAN, inspecteur des Finances publiques

#### **Action économique, Commission des chefs des services financiers, Commission de surendettement, Recouvrement du secteur public local**

- Mme Virginie PERUGINI, inspectrice des Finances publiques

- M. Patrick COLY, inspecteur des Finances publiques

### **2. Pour la Division « Fiscalité des particuliers - Missions foncières et Affaires juridiques » :**

- M. Christophe PELCAT, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division « Fiscalité des particuliers – Missions foncières – Affaires juridiques »

#### **Assiette des particuliers - Cadastre - Publicité foncière, enregistrement - Accueil**

- Mme Brigitte ROQUES-DALBY, inspectrice des Finances publiques



- M. Etienne BOUIGES, contrôleur des Finances publiques

**Bénéfices agricoles - Accompagnement des agriculteurs en difficulté**

- Mme Brigitte ROQUES-DALBY, inspectrice des Finances publiques

**Tiers déclarants - Rôles - Bénéfices agricoles - Demandes de renseignements extérieures**

- Mme Isabelle LHOMME, agente administrative principale des Finances publiques

**Législation - Conciliateur - Contentieux et gracieux**

- Mme Christiane DUPUY, inspectrice des Finances publiques

- Mme Claire-Marie HERMAND, inspectrice des Finances publiques

- M. Etienne BOUIGES, contrôleur des Finances publiques

**Rescrits associations :**

- Mme Claire-Marie HERMAND, inspectrice des Finances publiques

**3. Pour la Division « Secteur public local » :**

M. Richard RIMEUR, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division « Secteur public local »

**Collectivités et établissements publics locaux**

- M. Franck HOSPITAL, inspecteur des Finances publiques, chef du service, à l'effet de signer les correspondances et les actes concernant son service.

- Mme Marie-Christine ACOSTA, contrôlease principale des Finances publiques,

- M. Fabien RICHEN, contrôleur des Finances publiques,

à l'effet de signer exclusivement, les bordereaux d'envoi et tout autre document ordinaire du service « Secteur public local ».

**Fiscalité directe locale et Analyses financières**

- M. Pascal CLAPIER, inspecteur des Finances publiques,

- M. Yves NICOLAS, inspecteur des Finances publiques,

à l'effet de signer les correspondances et les actes concernant leur service.

**Cellule Hélios - Monétique - Dématérialisation**

- Mme Céline FAURIE, inspectrice des Finances publiques,

- M. Franck HOSPITAL, inspecteur des Finances publiques,

à l'effet de signer les correspondances et les actes concernant leur service.

**Article 2 :** La présente décision prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et sera publiée au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

L'administrateur des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques par intérim



Bernard LIDIN

Direction départementale des finances publiques de la  
Corrèze

19-2020-09-01-020

Délégations spéciales de signature pour le pôle « Pilotage  
et Ressources - Etat »

Tulle, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

## DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES - ETAT

L'administrateur des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Corrèze par intérim,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2020 chargeant M. Bernard LIDIN, administrateur des Finances publiques, de l'intérim de la direction départementale des Finances publiques de la Corrèze et fixant au 1<sup>er</sup> juin 2020 la date d'installation de M. Bernard LIDIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Corrèze par intérim ;

DÉCIDE :

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

### **1. Pour la division gestion ressources humaines, formation professionnelle :**

- M. Marc RIVIERE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division.

#### **Ressources humaines**

- M. Jean-Claude HYLLAIRE, inspecteur des Finances publiques, chef du service

- M. Dominique BONNAL, contrôleur des Finances publiques

- Mme Christelle FLOQUET, contrôlease des Finances publiques

- Mme Nadine PARDO PARGA, contrôlease des Finances publiques

#### **Formation professionnelle et concours**

- Mme Nadine PARDO PARGA, contrôlease des Finances publiques

### **2. Pour la division budget, logistique et projets immobiliers :**

- M. Bruno DIEZ, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division et correspondant départemental de la politique immobilière de l'Etat.

#### **Budget - Immobilier - Logistique**

- M. Dewi NOGUCHI, inspecteur des Finances publiques, chef du service

- Mme Nathalie NOAILHAC, contrôlease des Finances publiques

### **3. Pour la division gestion domaniale et comptable de l'État :**

M. Pierre DRZEMCZEWSKI, inspecteur principal des Finances publiques, responsable intérimaire de la division.

#### **Comptabilité - Recettes non fiscales - Dépenses sans ordonnancement**

- Mme Audrey BRABANT, inspectrice des Finances publiques, chef du service, à l'effet de signer les correspondances et les actes concernant son service.
  - Mme Marie-Véronique BRENIER, contrôleuse principale des Finances publiques
  - Mme Nicole DESHORS, contrôleuse principale des Finances publiques
  - Mme Françoise DUPUY, contrôleuse des Finances publiques
  - M. Gabriel COLOMBAIN, contrôleur principal des Finances publiques
- à l'effet de signer exclusivement, les bordereaux d'envoi et tout autre document ordinaire du service.

#### **Service Dépôts et Services financiers**

Mme Audrey BRABANT, inspectrice des Finances publiques, chef du service, à l'effet de signer les correspondances et les actes concernant son service.

Mme Françoise DEBUIGNY, contrôleuse des Finances publiques,

à l'effet de signer exclusivement, les récépissés, déclarations de recette et reçus de dépôts de fonds et valeurs, les bordereaux d'envoi et tout autre document ordinaire du service "Dépôts et Services financiers".

#### **Service local du domaine**

Mme Karine CHEVALLEREAU, contrôleuse des Finances publiques

à l'effet de signer exclusivement, les bordereaux d'envoi et tout autre document ordinaire du service.:

### **4. Mission conditions de vie au travail :**

Mme Dominique YVELIN, inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer tous documents relatifs à sa fonction d'assistante de prévention, de déléguée à la sécurité et de correspondante handicap, et apposer le service fait sur les factures relevant du CHS CT.

**Article 2 :** La présente décision prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Elle sera publiée au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

L'administrateur des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques par intérim



Bernard LIDIN

Direction départementale des finances publiques de la  
Corrèze

19-2020-09-01-025

Délégations spéciales de signature pour les missions  
rattachées

Tulle, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

## DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS RATTACHÉES

L'administrateur des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Corrèze par intérim,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2020 chargeant M. Bernard LIDIN, administrateur des Finances publiques, de l'intérim de la direction départementale des Finances publiques de la Corrèze et fixant au 1<sup>er</sup> juin 2020 la date d'installation de M. Bernard LIDIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Corrèze par intérim ;

DÉCIDE :

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

### **1. Pour la mission départementale d'Audit :**

- M. Jean Jacques ABBELLA, inspecteur principal des Finances publiques ; correspondant Audit du département ;
- Mme Marie-Laure PELISSIE, inspectrice principale des Finances publiques ;
- Mme Christelle MONTEIL, inspectrice divisionnaire des Finances publiques.

### **2. Pour la mission Maîtrise de l'Activité et des Risques**

- M. Olivier PARDO-PARGA, responsable de la mission Maîtrise de l'Activité et des Risques ;

#### **Cellule qualité comptable :**

- M. Eric IBANEZ, inspecteur des Finances publiques ;

#### **Contrôle de gestion et comité technique local :**

- Mme Florence POUGET, inspectrice des Finances publiques ;

#### **Communication :**

- M. Vincent BOISSEAU, inspecteur des Finances publiques.

**Article 2 :** La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et abroge celle du 2 juin 2020. Elle sera publiée au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

L'administrateur des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques par intérim

  
Bernard LIDIN

Direction départementale des finances publiques de la  
Corrèze

19-2020-09-01-022

Désignation du conciliateur fiscal départemental adjoint



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CORRÈZE  
15 AV. HENRI DE BOURNAZEL - BP239  
19012 TULLE CEDEX

Tulle, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

**ARRÊTÉ RELATIF À LA DÉSIGNATION DU CONCILIATEUR FISCAL DÉPARTEMENTAL ADJOINT  
DES SERVICES DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CORRÈZE**

L'administrateur des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Corrèze par intérim,

Vu l'instruction du 12 juillet 2012 de la direction générale des Finances publiques portant organisation de la mission conciliateur ;

ARRETE :

**Article 1er** : Sont désignés conciliateurs fiscaux adjoints du département de la Corrèze :

- M. Christophe PELCAT, inspecteur divisionnaire ;
- Mme Sabrina DUBAND, inspectrice divisionnaire.

**Article 2** : Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Il sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

L'administrateur des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques par intérim

Bernard LIDIN



Direction départementale des finances publiques de la  
Corrèze

19-2020-09-01-024

Procuration sous seing privé – trésorerie de Brive  
municipale



## PROCURATION SOUS SEING PRIVE

*A donner par les Comptables des finances publiques  
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents*

Le soussigné, Pierre-Michel GOUX, Chef de Service Comptable, comptable public, responsable de la Trésorerie de BRIVE MUNICIPALE

Déclare :

Constituer pour son mandataire spécial et général Monsieur François BOURGADE, Inspecteur des Finances Publiques demeurant à la Trésorerie de BRIVE MUNICIPALE 8 rue Carnot 19100 Brive la Gaillarde.

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de BRIVE LA GAILLARDE MUNICIPALE...

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de BRIVE LA GAILLARDE MUNICIPALE

Entendant ainsi transmettre à Monsieur François BOURGADE .....

Tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à BRIVE LA GAILLARDE, le Premier septembre Deux mille vingt

- (1) La date en toutes lettres
- (2) Faire précéder la signature des mots : Bon pour pouvoir

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

Vu pour accord, le, 31/9/2020

Le Directeur départemental des finances publiques  
Par procuration,

Administrateur  
des Finances Publiques

Bernard LIDIN

SIGNATURE DU MANDANT (2) :

Bon pour pouvoir